

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le mardi 19 mai 2020.

PROCÈS-VERBAL de la 434e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 4 mai 2020, à 19 h 40, par visioconférence en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-146

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 434e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue par visioconférence le lundi 4 mai 2020, à 19 h 40 en application des mesures de distanciation sociale, et diffusée publiquement sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est adopté avec le remplacement au point 7.1, des mots « des 8e et 9e Rues », par les mots « de la 9e Rue et du boulevard Lamaque », et le retrait des points 7.2 et 9.1.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-147

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 20 avril 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 433e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue à huis-clos par visioconférence le lundi 20 avril 2020, à 19 h 30, en application des mesures de distanciation sociale, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-148

Adoption du premier projet de règlement 2020-24.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le premier projet de règlement 2020-24, amendant le règlement de zonage 2014-14 en n'autorisant plus spécifiquement à l'intérieur de la zone 894-la les usages 5811 - *Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse) et 5813 - Restaurant et établissement avec service restreint*, et en y autorisant spécifiquement l'usage *Relais pour camionneur*, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-149

Autorisation de signature d'un amendement à la convention d'aide financière intervenue avec le MIFI - programme *Mobilisation-Diversité*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la résolution 2020-135 soit et est modifiée afin de désigner le maire, M. Pierre Corbeil, à titre de signataire d'un amendement à la convention d'aide financière intervenue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*, visant à prolonger de six mois le délai de réalisation du projet déposé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-150

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la liste des comptes payés (3 708 280,42 \$) et à payer (957 995,59 \$) pour le mois de mars 2020, totalisant 4 666 276,01 \$ (certificat de crédits suffisants no 169), soit et est approuvée telle que déposée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-151

Nomination au poste de directrice du Service des communications.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE Mme Sylviane Mailhot soit et est nommée au poste de directrice du Service des communications à compter du mardi 5 mai 2020, au salaire prévu à la classe 4, échelon 1 de la classification salariale des emplois cadres et aux conditions prévues à la politique sur les conditions de travail des employés cadres.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois d'avril 2020.

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois d'avril 2020.

Conformément au règlement 2017-22 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice des ressources humaines a déposé un rapport sur les mouvements de main-d'oeuvre au cours du mois de d'avril 2020.

RÉSOLUTION 2020-152

Imposition de mesures disciplinaires à l'employé no 02208.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville autorise l'imposition d'une suspension de deux jours sans traitement salarial à l'employé 02208, applicable les 20 et 21 mai 2020.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) pour la réalisation de divers travaux de pavage, trottoirs et bordures (lot 1) ainsi que des travaux d'aménagement de la 3e Avenue, entre la 9e et le boulevard Lamaque (lot 2);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES		
	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Lamothe div. de Sintra inc.	4 952 264,34 \$	2 357 741,71 \$	8 404 679,45 \$
Construction Norascon inc.	5 150 242,00 \$	2 418 075,70 \$	8 701 673,28 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Lamothe, div. de Sintra inc., pour un montant total de 8 404 679,45 \$;

ATTENDU QUE l'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt 2020-15 décrétant la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-153

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de pavage, trottoirs et bordures ainsi que l'aménagement de la 3e Avenue, entre la 9e Rue et le boulevard Lamaque, et octroi du contrat à Lamothe div. de Sintra inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de divers travaux de pavage, trottoirs et bordures (lot 1) ainsi que des travaux d'aménagement de la 3e Avenue, entre la 9e Rue et le boulevard Lamaque (lot 2), soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Lamothe, div. de Sintra inc., pour un montant total de 8 404 679,45 \$ incluant les taxes, cet octroi étant conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 2020-15 décrétant la réalisation de ces travaux.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Ratification de l'ouverture des soumissions pour des services professionnels en ingénierie - réfection de surface et aménagement décoratif sur la 3e Avenue, entre les 8e et 9e Rues et octroi du contrat, s'il y a lieu.

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection de surface et aménagement décoratif sur la 3e Avenue, entre les 8e et 9e Rues et octroi du contrat, s'il y a lieu.

Ce sujet est retiré.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) aux fins de la réalisation de travaux de marquage de chaussée (appel d'offres 2020-107);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis, soit Traçage Abitibi inc., pour un montant de 302 427,82 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour le montant précédemment mentionné;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-154

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de marquage de chaussée et octroi du contrat à Traçage Abitibi inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de marquage de chaussée soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Traçage Abitibi inc., pour un montant de 302 427,82 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) relativement à la réalisation de travaux de peinture du réservoir à eau situé sur la 1re Avenue;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Dion Peinture Industrielle inc.	225 913,23 \$
Cimota inc.	270 766,13 \$
Versailles 48 inc.	358 106,88 \$
Peinture Platinium inc.	420 147,39 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Dion Peinture industrielle inc., pour un montant de 225 913,23 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-155

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de peinture du réservoir à eau de la 1re Avenue et octroi du contrat à Dion Peinture industrielle inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de peinture du réservoir à eau situé sur la 1re Avenue soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Dion Peinture industrielle inc., pour un montant de 225 913,23 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de luminaires;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre des cinq entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Wesco Distribution Canada LP	70 914,28 \$
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	68 667,21 \$
Nedco, division Rexel Canada Électrique Inc.	68 655,60 \$
Westburne, division Rexel	69 406,49 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Nedco, division Rexel Canada Électrique inc., pour un montant de 68 655,60 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-156

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de luminaires et octroi du contrat à Nedco, division Rexel Canada Électrique inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de luminaires soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Nedco, division Rexel Canada Électrique inc., pour un montant de 68 655,60 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de feux de circulation à être installés aux intersections de la 7e Rue-boulevard des Pins, boulevard Forest-3e Avenue et 3e Avenue-9e Rue;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule des deux entreprises invitées a déposé une soumission dans les délais requis, soit Électroméga Ltée, pour un montant de 62 598,14 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-157

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de feux de circulation et octroi du contrat à Électroméga inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de feux de circulation à être installés aux intersections de la 7e Rue-boulevard des Pins, boulevard Forest-3e Avenue et 3e Avenue-9e Rue, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Électroméga Ltée, pour un montant de 62 598,14 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de fûts et potences pour feux de circulation;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des quatre entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Pro Ballast inc.	27 543,07 \$
Wesco Distribution Canada LP	28 382,73 \$

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11.2.3 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle, le conseil de ville peut faire le choix d'octroyer le contrat de gré à gré à un fournisseur local n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas, à la condition que, à qualité au moins équivalente, son offre n'excède pas 5 % de plus que le meilleur prix soumis par un fournisseur extérieur à la Ville dans les cas de contrats inférieurs ou égaux à 49 999 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE recommandation est donc faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat à Wesco Distribution Canada LP, pour un montant de 28 382,73 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-158

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de fûts et potences pour feux de circulation et octroi du contrat à Wesco Distribution Canada LP.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de fûts et potences pour feux de circulation soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QU'en application de l'article 11.2.3 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle, le conseil de ville octroie ce contrat de gré à gré à Wesco Distribution Canada LP, pour un montant de 28 382,73 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* pour la fourniture et l'installation d'équipements pour le parcours d'hébertisme de la forêt récréative;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis, soit Atmosphère inc., pour un montant de 131 912,47 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'équipements pour le parcours d'hébertisme de la forêt récréative soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Atmosphère inc., pour un montant de 131 912,47 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'un plan-projet d'opération cadastrale (version 3) préparé par M. Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 443 de ses minutes, est soumis au conseil de ville pour approbation;

ATTENDU QUE ce plan-projet d'opération cadastrale consiste en la création de trois lots à même une partie du lot 5 607 605 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de la rue Finlay;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 217-2777, recommande l'acceptation de ce plan-projet d'opération cadastrale;

RÉSOLUTION 2020-159

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'équipements pour le parcours d'hébertisme de la forêt récréative et octroi du contrat, à Atmosphère inc.

RÉSOLUTION 2020-160

Approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale dans le secteur de la rue Finlay.

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la 3e version du plan-projet d'opération cadastrale préparé par M. Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 443 de ses minutes, montrant la création de trois lots à même une partie du lot 5 607 605 du cadastre du Québec, dans le secteur de la rue Finlay, soit et est approuvé tel que présenté.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Appui à ARVO pour le maintien des services de nuit dispensés par Nav Canada à la station d'information de vol de Rouyn-Noranda.

Appui à l'Aéroport régional de Val-d'Or dans ses démarches auprès de Transports Canada pour le maintien des services de nuit actuellement dispensés par Nav Canada à la station d'information de vol de Rouyn-Noranda.

Ce sujet est retiré.

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

La présente séance ayant lieu par visioconférence, aucune question du public n'est adressée au conseil de ville.

RÉSOLUTION 2020-161

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 20 h 05.

PIERRE CORBEIL, maire

**ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**